

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 JUILLET 2023

### **N° 2023-293      ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT - PROGRAMME 2023**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-323 du 23 septembre 2020, relative au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Vu la délibération n°2020-447 du 9 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement des aides de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Vu la délibération n°2020-448 du 9 décembre 2020, relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme Eco-PASS - propriétaire en Vendée.

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Considérant que les demandes d'aide suivantes sont conformes aux critères d'éligibilité, la Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

#### **Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

N° dossier	Nom	Commune projet	Types de travaux	Montant Aide
2023-01836	LEFEVRE	SAINT HILAIRE LE VOUHIS	adaptation du logement personnel	769,00 €
2023-02547	ROGER	BOURNEZEAU	énergie (logement personnel)	250,00 €
2023-01110	MORAND	SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	adaptation du logement personnel	1521,00 €
2023-00358	VINCENDEAU	ROCHETREJOUX	énergie (logement personnel)	500,00 €
2023-03333	CARDINAUD	SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	adaptation du logement personnel	1535,00 €

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 10/07/2023.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 085-248500340-20230707-2023\_293-AR



Budget initial	Montant engagé	Reste après engagement	Dont montant déjà versé
157 250 €	49 049 €	108 201 €	1 285 €

Le versement des aides sera effectué sur présentation des justificatifs de paiement validés par les conseillers habitat.

À CHANTONNAY, le 7 juillet 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET